

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour UNE santé bien pensée !

RECOMMANDATIONS ISSUES DU PROCESSUS DE CONCERTATION 2011

RECOMMANDATIONS ISSUES DU PROCESSUS DE CONCERTATION 2011

Origine

Le 11 novembre 2010, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a dévoilé la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Fruit de la collaboration de deux groupes de travail réunissant des acteurs du secteur bioalimentaire, cette stratégie vise à « privilégier le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du bioalimentaire ». Elle répond aux recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois qui a pris fin en 2008. Élaborée dans une perspective de développement durable, elle concilie les attentes de la population et les impératifs de l'industrie, et permet aux acteurs de faire face efficacement aux conséquences qu'entraînent notamment la multiplication des échanges commerciaux et les changements climatiques. La Stratégie vise à atteindre 4 objectifs et 13 résultats stratégiques liés à la concertation, à la détection et à l'analyse, à la prévention et aux programmes intégrés de même qu'aux modes d'élevage.

Portée

La démarche soutenant la mise en œuvre de la Stratégie repose notamment sur le concept « Un monde, Une santé », qui est reconnu à l'échelle internationale. Ainsi, le principal but de la Stratégie est d'assurer la santé et le bien-être des animaux. Toutefois, comme la santé animale et la santé humaine sont étroitement liées, la poursuite de cet objectif pourra aussi avoir des répercussions sur le bien-être de la population. De plus, puisque la santé et le bien-être des animaux sont des notions complémentaires qui influent l'une sur l'autre, la Stratégie aborde ces deux aspects de manière conjointe. Enfin, bien qu'elle concerne principalement les animaux destinés à l'alimentation humaine et à l'élevage, les animaux de compagnie et ceux qui sont mis à profit à des fins de loisirs, la Stratégie inclut également les animaux sauvages et autres lorsque leurs interactions avec les humains et les animaux domestiques sont susceptibles d'affecter la santé de ceux-ci ou lorsqu'elles peuvent nuire à la vitalité des entreprises.

Processus de concertation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) compte assumer le leadership au regard de la Stratégie, mais en concertation étroite avec les organisations qui y souscrivent. La participation de celles-ci constitue, en effet, un élément clé du succès de cette démarche. Ainsi, au printemps 2011, c'est plus d'une centaine d'organisations qui ont été invitées à devenir partenaires. Un peu plus de 60 ont répondu positivement à l'invitation. On a d'abord demandé à chacune de ces organisations de fournir un bilan des activités qu'elle réalise déjà relativement à la santé et au bien-être des animaux. Le 1^{er} juin 2011, près de 130 personnes ont participé à la première assemblée annuelle des partenaires de la Stratégie. Au cours de cette rencontre, des conférenciers ont, entre autres choses, fait des présentations mettant à l'avant-scène le fruit du travail concerté concernant la santé publique, la santé animale et le bien-être des animaux. À l'été 2011, les organisations partenaires, réparties dans 13 secteurs, ont répondu à 16 questions mises en débat au moyen d'une plateforme électronique. À la lumière des renseignements obtenus, les porte-parole de chacun des secteurs identifiés, se sont réunis pour partager de l'information en présence des membres du groupe de pilotage de la Stratégie.

FORMULATION ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Les membres du groupe de pilotage, soutenus par le Secrétariat de la Stratégie, ont considéré l'ensemble des renseignements recueillis durant le processus de concertation, que ce soit au cours des échanges ayant eu lieu sur la plateforme électronique ou pendant le forum intersectoriel. Cet exercice leur a permis d'énoncer 12 recommandations, dont 7 sont considérées comme prioritaires. De plus, certains détails sont donnés quant à la compréhension de ces recommandations.

Aspects considérés pour la rédaction des recommandations

Certains critères ont été pris en considération pour la rédaction des recommandations. Celles-ci devaient viser l'atteinte d'au moins un des objectifs et résultats stratégiques énoncés dans la Stratégie et, idéalement, être liées aux points majeurs soulevés durant les discussions tenues sur la plateforme ou à l'occasion du forum intersectoriel. Ces recommandations devaient aussi être réalisables, mesurables et aisément mises en œuvre. Enfin, elles devaient tenir compte des préoccupations globales et être applicables sur le terrain.

Participation des organisations partenaires

La participation active des organisations partenaires est essentielle à la bonne réalisation de ces recommandations et, par conséquent, au succès de la Stratégie. ***Les organisations partenaires n'ont pas l'obligation de souscrire à l'ensemble des recommandations.*** Elles sont toutefois invitées à contribuer, dans la mesure du possible, selon les ressources à leur disposition. La recommandation 1 est d'ordre général et constitue une attente minimale à l'égard de chacune des organisations partenaires.

Suivi

En 2012, la promotion de chaque recommandation sera assurée par le groupe de pilotage. Ce dernier demandera éventuellement à chaque organisation partenaire de lui faire part du degré d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Le Secrétariat de la Stratégie encouragera aussi les représentants des organisations partenaires à participer au suivi des recommandations.

Enfin, outre ces recommandations, d'autres actions seront conduites afin de satisfaire aux objectifs et de parvenir aux résultats stratégiques énoncés dans la Stratégie. Elles sont présentées à la page 8 de ce document. Bien qu'elles ne fassent pas partie des recommandations, il est possible que l'on consulte aussi les représentants des organisations partenaires afin de stimuler la mise en place de ces actions.

RECOMMANDATIONS ÉNONCÉES EN 2011

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

Recommandation 1 : *Participation des organisations partenaires à la promotion de la Stratégie*

Recommandation 2 : *Sensibilisation et communication concernant la santé et le bien-être des animaux*

Recommandation 3 : *Signalement des situations pouvant menacer la santé et le bien-être des animaux*

Recommandation 4 : *Actions en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de santé publique*

Recommandation 5 : *Antibiorésistance et utilisation judicieuse des médicaments*

Recommandation 6 : *Dépistage des situations graves de mauvais traitements envers les animaux*

Recommandation 7 : *Mieux-être des acteurs des organisations partenaires*

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

Recommandation 8 : *Échange de renseignements*

Recommandation 9 : *Adoption et diffusion des codes de bonnes pratiques recommandées*

Recommandation 10 : *Partage de positions exprimées à l'échelle canadienne*

Recommandation 11 : *Planification des mesures d'urgence*

Recommandation 12 : *Incitations à la mise en œuvre d'actions*

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

Recommandation 1 : *Participation des organisations partenaires à la promotion de la Stratégie*

Il est recommandé que chaque organisation partenaire, à l'aide des outils qui lui seront fournis, participe activement à la promotion de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, notamment :

- *en invitant d'autres organisations québécoises admissibles à devenir membres;*
- *en donnant suite aux recommandations qu'elles pourront mettre en œuvre dans leur propre organisation;*
- *en répondant aux requêtes visant à faire le bilan annuel des actions prises; celui-ci sera présenté à l'assemblée annuelle des partenaires;*
- *en participant à l'assemblée annuelle des partenaires.*

Cette recommandation est d'ordre général et constitue en fait une attente minimale qui devra être réalisée en continue. Le Secrétariat de la Stratégie les aidera à respecter cette recommandation, notamment :

1. en concevant une plateforme commune pour le dépôt et la diffusion de l'information et des documents qui seront soumis;
2. en fournissant des outils visant à faciliter la promotion de la Stratégie;
3. en organisant l'assemblée annuelle des partenaires;
4. en effectuant des requêtes d'information auprès des partenaires.

Recommandation 2 : *Sensibilisation et communication concernant la santé et le bien-être des animaux*

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- *se prononce sur une définition commune (unique et partagée) de la santé et du bien-être des animaux proposée par le Secrétariat de la Stratégie;*
- *collabore à un processus éventuel coordonné par le Secrétariat de la Stratégie et visant à mesurer la perception et les attentes des citoyens et des acteurs de son secteur à l'égard de la santé et du bien-être des animaux et à informer le grand public sur ces sujets.*

La définition commune précisera les éléments déjà présentés dans le document de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Elle établira les liens entre la santé des animaux, la qualité des produits qui en sont issus, les modes d'élevage et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale en la matière, dans la perspective "Une santé".

La communication entretenue avec le public visera à renforcer la confiance des citoyens à l'égard des produits québécois. Elle devrait aussi faire état, autant que faire se peut et de manière juste et transparente, du contexte économique et des mesures de contrôle déjà mises en place tout en traduisant la volonté d'amélioration constante du secteur. Les réseaux de surveillance et des experts en matière de stratégies de communication pourraient être mis à contribution pour faciliter le choix des éléments à communiquer.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

Recommandation 3 : Signalement des situations pouvant menacer la santé et le bien-être des animaux

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine les actions qui lui permettraient d'accroître sa capacité à détecter toute situation anormale, notamment en désignant un responsable pour recevoir les signalements. Celui-ci aurait pour tâche de communiquer avec le responsable du réseau de surveillance zoonositaire du secteur concerné, dans le respect des règles de confidentialité convenues (voir liste des responsables à la page 11).

L'objectif de cette recommandation est essentiellement de permettre aux acteurs concernés d'intervenir le plus rapidement possible pour éviter que des situations problématiques s'aggravent. Les actions menées peuvent concerner, par exemple, la désignation de maladies à déclaration obligatoire et les mécanismes de signalement.

En matière de santé animale, il pourrait s'agir, entre autres, pour chaque organisation d'obtenir de ses membres, le signalement de toutes conditions inhabituelles en leur offrant possiblement une aide pour l'investigation de la situation. De même, chaque organisation pourrait inviter ses membres à porter à son attention toute situation où la sécurité et le bien-être d'animaux leur semblent compromis pour qu'elle fasse une enquête ou adresse un signalement aux autorités compétentes.

Recommandation 4 : Actions en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de santé publique

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine, de concert avec d'autres partenaires, au moins trois actions prioritaires en 2012 (une action en santé animale, une action liée au bien-être des animaux et une autre qui touche à la santé publique vétérinaire¹), et ce, en tenant compte des renseignements recueillis en 2011 dans le contexte des travaux de la Stratégie.

Les actions retenues peuvent notamment favoriser la prévention des problèmes ciblés ou s'attaquer à leur résolution. Ces problèmes ont été cernés par secteur dans les réponses fournies aux questions mises en débat sur la plateforme électronique de la Stratégie, notamment la question 4 qui visait à identifier les problèmes pouvant avoir des conséquences principalement pour les animaux vivants ou sur le plan de la productivité, des répercussions sur la commercialisation des animaux ou des produits issus des animaux, un impact sur la santé publique ou encore n'avoir que peu ou pas de conséquences immédiates, mais avoir le potentiel d'en produire. Les synthèses des réponses sont toujours disponibles sur la plateforme électronique.

Recommandation 5 : Antibiorésistance et utilisation judicieuse des médicaments

Il est recommandé que chaque organisation partenaire favorise l'utilisation judicieuse des médicaments et collabore, le cas échéant, à la mise en place d'un système de monitoring de l'utilisation vétérinaire des antibiotiques que proposera le Ministère pour faire suite à la recommandation principale du groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

Le Secrétariat de la Stratégie formulera des messages communs à véhiculer à partir des recommandations du plan d'action du groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

1. Protection de la santé publique par la gestion de la santé animale.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

Recommandation 6 : Dépistage des situations graves de mauvais traitements envers les animaux

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- *trouve des moyens pour prévenir, dans son secteur, les situations flagrantes de non-respect de la sécurité et du bien-être des animaux, tel que cela est défini légalement (négligence importante, mauvais traitements graves, cruauté);*
- *évalue comment elle peut participer au dépistage et à la correction de ces situations.*

Le Secrétariat de la Stratégie soutiendra les organisations partenaires sur le plan juridique.

Recommandation 7 : Mieux-être des acteurs des organisations partenaires

*Il est recommandé que chaque organisation partenaire participe au **recensement** des services visant à aider les acteurs à surmonter les difficultés (notamment sur le plan psychologique) afin que les renseignements recueillis soient communiqués aux personnes et aux groupes concernés.*

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

Recommandation 8 : Échange de renseignements

Il est recommandé que chaque organisation partenaire propose, en collaboration avec au moins une autre organisation partenaire, une ou plusieurs ententes de partage d'information liées à la santé ou au bien-être des animaux qu'il lui apparaîtrait souhaitable d'établir ou d'améliorer, et ce, selon l'information déjà colligée en 2011 dans le contexte des travaux de la Stratégie.

Les échanges d'information peuvent ne pas inclure, *a priori*, le partage d'information nominative, qui limite souvent l'établissement de telles ententes. Il serait souhaitable que les organisations partenaires qui ont déjà conclu des ententes de partage d'information fassent part des moyens qu'elles ont trouvés pour surmonter certaines difficultés.

Le Secrétariat de la Stratégie colligera les réponses fournies à la question 8 mise en débat dans un document qu'il fournira aux organisations partenaires. La question 8 se lit comme ceci : *Quels sont les types de renseignements que les partenaires pourraient échanger? Lesquels peuvent l'être plus difficilement et pourquoi? Qu'est-ce qui favoriserait le partage de renseignements nécessaires pour fournir de l'information utile aux instances concernées et aux acteurs du milieu en matière de surveillance des maladies?*

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

Recommandation 9 : Adoption et diffusion des codes de bonnes pratiques recommandées

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- *adopte formellement les codes de bonnes pratiques pertinents pour son secteur, incluant des considérations qui tiennent compte de la salubrité, de la biosécurité et du bien-être des animaux durant le transport;*
- *examine les modalités relatives pour la diffusion et à la prise en charge de ces codes par ses membres.*

Les codes à établir ou à mettre à jour doivent s'inspirer des modèles actuellement en développement à l'échelle canadienne et assurer le respect des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale. Dans la mesure du possible, les organisations partenaires doivent s'entendre pour respecter les mêmes codes afin d'éviter la duplication des exigences ou les disparités et les incohérences entre les secteurs ou au sein d'un même secteur.

Le Secrétariat de la Stratégie aidera les organisations partenaires à obtenir les renseignements relatifs aux codes de bonnes pratiques.

Recommandation 10 : Partage de positions exprimées à l'échelle canadienne

Il est recommandé que les organisations partenaires partagent avec les autres les réponses qu'elles ont fournies aux autorités canadiennes au cours de consultations sur la santé et le bien-être des animaux.

Il s'agit ici plus précisément de s'informer mutuellement de l'existence de telles consultations nationales. Il conviendrait aussi, lorsque cela est pertinent et possible (on comprendra que certaines consultations, ou réponses à celles-ci, puissent être de nature confidentielle), de partager les commentaires et résultats liés à ces consultations, afin de favoriser l'établissement de positions communes ou d'enrichir la réflexion par la connaissance de points de vue exprimés.

Recommandation 11 : Planification des mesures d'urgence

Il est recommandé que chaque organisation partenaire désigne une personne chargée de la planification des mesures d'urgence pour les situations ayant une incidence sur la santé et le bien-être des animaux, et collabore avec les autres organisations impliquées en gestion des mesures d'urgence.

Recommandation 12 : Incitations à la mise en œuvre d'actions

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine ou suggère des mesures incitatives qu'elle est en mesure de mettre en œuvre afin de favoriser l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi que de la protection de la santé publique. Les incitatifs suggérés favorisent le partage équitable des coûts entre les producteurs et les autres acteurs.

Les mesures incitatives peuvent être de nature autre que financière et être optionnelles ou imposées. Elles peuvent aussi décourager certaines actions ou, au contraire, en favoriser d'autres.

AUTRES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Regroupement ayant une compétence reconnue en matière de modes d'élevage

Une proposition de modèles potentiels de regroupement adaptés à la réalité québécoise, conçus d'après des modèles existants, sera préparée sous la supervision du groupe de pilotage. Elle sera soumise aux organisations partenaires au cours de la prochaine assemblée annuelle, à l'automne 2012.

Cette proposition pourrait comprendre des éléments tels que le mandat confié, le mode de fonctionnement par rapport aux organisations partenaires et avec les organisations sectorielles existantes, la gouvernance et le financement.

Offre de services professionnels en matière de santé et de bien-être des animaux

Le Secrétariat de la Stratégie devra voir à créer un groupe de travail sur l'offre de services professionnels. Ce groupe de travail sera chargé d'évaluer les actions qui pourraient être menées en vue de bonifier les services professionnels (incluant les services de laboratoires) pour les régions, les petites productions et les élevages en dilettante.

Recherche d'information

Le Secrétariat de la Stratégie recueillera, auprès des organisations partenaires, les renseignements pertinents qui lui permettront d'étoffer les dossiers relatifs aux bases de données, aux analyses économiques et au respect des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale.

SOUTIEN DU SECRÉTARIAT DE LA STRATÉGIE

Le lancement d'une initiative apporte son lot de tâches nouvelles qu'il faut ajouter à celles qui sont déjà en cours. Le groupe de pilotage est conscient que les recommandations proposées exigeront des efforts non planifiés de la part des organisations partenaires pour examiner les recommandations, pour déterminer les façons dont elles s'articuleront et s'intégreront aux activités de l'organisation et pour assurer le suivi de celles-ci. Aussi, afin de faciliter le travail, le groupe de pilotage a demandé au Secrétariat de la Stratégie de préparer divers outils pour soutenir les organisations dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations. Ces outils seront donc conçus et acheminés aux organisations partenaires au cours de l'année 2012.

Le Secrétariat de la Stratégie établira une procédure pour la collecte et la gestion de l'information issue des recommandations 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 et faisant état des actions prises par les organisations partenaires à leur égard.

Par ailleurs, la plateforme électronique continuera à assurer le lien avec les organisations partenaires. Divers documents y ont déjà été déposés ou le seront incessamment : portrait de la situation initiale, synthèse des discussions des groupes sectoriels et synthèse générale, compte rendu du forum intersectoriel, recommandations, présentations de la journée annuelle des partenaires et du forum intersectoriel, etc. Les organisations partenaires sont donc invitées à fréquenter régulièrement la plateforme au www.mapaq.gouv.qc.ca/UNEsante.

Enfin, en raison de sa nature, le présent document est très synthétique. Un tel format ne permet pas de tenir compte des nuances ou d'expliquer à fond chaque élément. Les organisations partenaires ne doivent pas hésiter à communiquer avec le Secrétariat de la Stratégie pour obtenir des explications ou pour discuter d'autres formes de soutien. Par ailleurs, les réseaux de surveillance et d'information zoonositaire peuvent constituer une forme de ressource utile, particulièrement en matière de santé des animaux.

CONCLUSION

Les membres du groupe de pilotage tiennent à remercier les organisations partenaires ainsi que l'ensemble des participantes et participants au processus de concertation. Ceux-ci ont généreusement collaboré à l'ensemble des activités qui donnent le coup d'envoi à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. La somme des renseignements recueillis met déjà en évidence les nombreuses initiatives qui sont déjà en cours dans ce domaine. Plusieurs propositions et constatations susceptibles de guider les actions relatives à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux au Québec ont également été faites. Les organisations partenaires sont invitées à scruter attentivement les divers documents et à y puiser toute l'information nécessaire non seulement pour enrichir leur réflexion et la conduite d'actions qui en découlera, mais aussi pour susciter et amorcer des collaborations fructueuses avec d'autres organisations.

La mise en œuvre des recommandations de la Stratégie représente la première étape d'un processus qui sera amené à se développer au fil du temps. L'horizon de mise en œuvre de la Stratégie est d'au moins une dizaine d'années. Ces recommandations ne prétendent donc pas à couvrir la vaste gamme d'initiatives nécessaires pour atteindre les objectifs et résultats énoncés dans la Stratégie. Elles ne viennent pas non plus se substituer aux autres pistes de solution suggérées par les organisations partenaires. Elles constituent plutôt une base sur laquelle d'autres travaux s'effectueront et se préciseront année après année.

La solidité de cette assise s'avère toutefois primordiale pour le succès de la mise en œuvre. C'est pourquoi la collaboration et la participation active des organisations qui soutiennent la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux sont essentielles.

Tous ensemble, on se mobilise « Pour UNE santé bien pensée! »

MEMBRES DU GROUPE DE PILOTAGE MEMBRES DU SECRÉTARIAT DE LA STRATÉGIE ET ANIMATEURS SECTORIELS DU MAPAQ

Groupe de pilotage

Horacio Arruda, ministère de la Santé et des Services Sociaux
Joël Bergeron, Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Denis Bilodeau, Union des producteurs agricoles
Denis Bouvier, Agence canadienne d'inspection des aliments
Alanna Devine, SPCA canadienne
Michel Donnelly, Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec
Jean Durocher, Valacta
Denis Frenette, Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec
Yvan Lacroix, Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
Jean-Paul Laforest, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval
Claude Laroche, Les viandes Laroche inc.
Raymond Leblanc, Ordre des agronomes du Québec
Michel Major, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Pascal Michel, Agence de la santé publique du Canada
Normand Martineau, Fédération des producteurs de porcs du Québec
Jean-Pierre Vaillancourt, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et Groupe de recherche sur l'épidémiologie des zoonoses et santé publique

Secrétariat de la Stratégie

Michel Major, coordonnateur
Hélène Trépanier, secrétaire
France Desjardins et Julie Ducrocq, soutien

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100
Courriel : unesantebienpensee@mapaq.gouv.qc.ca

Secteur	Animateur	Également responsable du réseau de surveillance zoosanitaire	Courriel
Apiculture	Claude Boucher	x	claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca
Animaux de compagnie	Nathalie Canac-Marquis	n/a	nathalie.canac-marquis@mapaq.gouv.qc.ca
Autre (lapins)	Hélène Trépanier	n/a	helene.trepanier@mapaq.gouv.qc.ca
Aviaire	Claudia Gagné-Fortin	x	claudia.gagne-fortin@mapaq.gouv.qc.ca
Bovins	David Monté	x	david.monte@mapaq.gouv.qc.ca
Équins	David Monté	x	david.monte@mapaq.gouv.qc.ca
Grands gibiers	Isabelle McKenzie	x	isabelle.mckenzie@mapaq.gouv.qc.ca
Petits ruminants	Anne Leboeuf	x	anne.leboeuf@mapaq.gouv.qc.ca
Pisciculture	Claude Boucher	x	claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca
Porcins	Claudia Gagné-Fortin	x	claudia.gagne-fortin@mapaq.gouv.qc.ca
Bien-être animal	Hélène Trépanier	n/a	helene.trepanier@mapaq.gouv.qc.ca
Santé animale	Chantal Vincent	n/a	chantal.vincent@mapaq.gouv.qc.ca
Santé publique vétérinaire	Nathalie Côté	n/a	nathalie.cote@mapaq.gouv.qc.ca

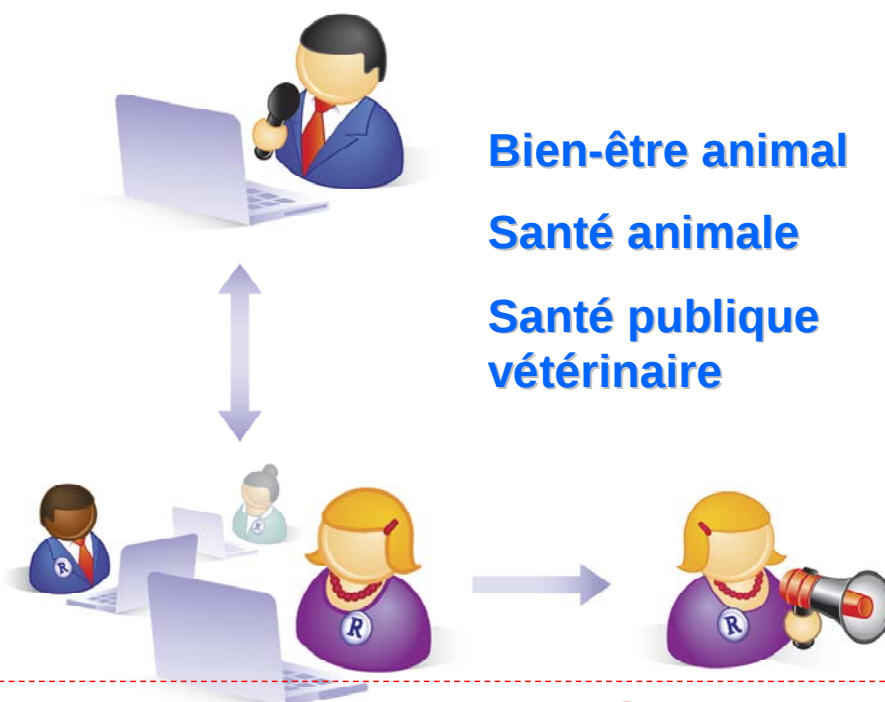
PROCESSUS DE CONCERTATION Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux





Rappel des groupes sectoriels

Abeilles
Animaux de compagnie
Aquaculture
Aviaires
Bovins
Équins
Grands gibiers
Petits ruminants
Porcs
Autres (lapins)



16 questions mises en débat en 2011

